



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MEUSE

### je souhaite obtenir l'homologation ou la ré-homologation d'un circuit

#### Où ...

Les circuits doivent être homologués s'ils sont utilisés pour des compétitions, des entraînements à la compétition, ou par des personnes extérieures à la famille directe du propriétaire.

Les sous-préfets ont délégation de signature afin d'homologuer les circuits situés au sein de leurs arrondissements.

Au guichet de la préfecture de la Meuse  
40 rue du Bourg  
CS 30512  
55012 BAR LE DUC Cedex  
☎ 03 29 77 55 55  
courriel : [pref.courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref.courrier@meuse.gouv.fr)

ouverture des guichets du  
lundi au vendredi de 8h45 à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Commercy  
22 avenue Stanislas  
CS 60087  
55205 COMMERCY CEDEX  
☎ 03 29 91 11 52  
courriel : [sp-commercy@meuse.gouv.fr](mailto:sp-commercy@meuse.gouv.fr)

Ouverture des guichets du  
lundi au vendredi de 8h45 à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Verdun  
1 Place Saint-Paul  
B.P. 723  
55107 VERDUN cedex  
☎ 03 29 84 66 00  
courriel : [sp-verdun@meuse.gouv.fr](mailto:sp-verdun@meuse.gouv.fr)

Ouverture des guichets du  
lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 17h

#### procédure

Les services en charge de la voirie, de la surveillance de la circulation, de l'environnement et des sports sont consultés, ainsi que la commission départementale de la sécurité routière.



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :  
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	------------	---	------------	--	---

## comment ... (liste des pièces à fournir)

1. le formulaire Cerfa n° 13389\*03.
2. l'engagement signé par le demandeur de prendre à sa charge les frais d'étude et de visite nécessaires à l'instruction de sa demande.
3. un plan de masse du circuit ou un plan des voies utilisées conforme aux règles techniques édictées par les fédérations sportives délégataires.
4. une étude d'impact des incidences sur les sites «Natura 2000».

## Tarifs

la commission départementale de la sécurité routière peut demander le remboursement des frais d'étude du dossier.

## informations utiles ...

- cliquer sur le lien : <http://www.service-public.fr/>



- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)

